

Une ville pour tous Une ville pour chacun

Liste Roland Ries

Charte des droits LGBT à Strasbourg

I – concernant la visibilité

- 1) relayer l'information LGBT oui c'est possible par le biais de support existant
- 2) favorable à l'acquisition par les bibliothèques municipales d'ouvrages traitant de la question mais par formation et sensibilisation des personnes travaillant dans ces lieux plutôt que par des listes d'ouvrage élaborées par les associations LGBT. Ce seraot plus efficace à long terme.
- 3) égalité des droit :il est normal qu'il n'y ait pas de discrimination quant aux droits des personnes si celles-ci remplissent les conditions par rapport aux demandes effectuées cela relève du droit
- 4) commémoration de la déportation : oui les associations seront invitées officiellement à participer aux commémorations de 39/45 en mémoire des personnes LGBT déportées
- 5) oui à un centre LGBT. La municipalité est prête à soutenir la création de ce centre, mais les associations devront s'investir pour le faire vivre, de plus il serait judicieux que les établissements identitaire ou gay friendly soit associés à ce centre, le cas échéant également le représentant de l'Etat. La municipalité pourra également, dans la mesure du possible, faciliter les démarches dans la recherche d'un local. Il faudra trouver des financements multiples pour ne pas mettre en péril la pérennité du local.

II – la santé

- 1) campagnes de lutte contre les IST : il existe des campagnes nationales qu'il sera possible de relayer. Mais pour un message plus ciblé un travail entre associations LGBT, de lutte contre le Sida et la municipalité sera nécessaire
- 2) prévention du suicide : quels sont les besoins ? Existe-t-il des campagnes ? Comment vous soutenir ?
- 3) intervention en milieu scolaire : oui nous nous engageons à mettre en place un vrai programme d'intervention en milieu scolaire, mais les personnes qui interviendront

devront être formées afin de garantir la qualité de l'intervention et ces interventions devront recevoir l'accord des enseignants et des parents de manière à s'inscrire dans un véritable parcours pédagogique et de formation.

III – prévention de la LGBT – phobie

- 1) édition et distribution d'une publication : oui la municipalité peu aider à la réédition de la plaquette existante et à sa diffusion à définir avec les associations. Le cas échéant un travail sur un nouvel outil pourra être mis en place
- 2) promotion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie : oui la municipalité pourra soutenir par le biais de mises à disposition de salles ou autres moyens logistique (dans la mesure des moyens disponible) la promotion de cette journée

- 3) La formation des forces publiques ne relève de la municipalité qu'en ce qui concerne la police municipale. Dans ce cadre, ^pas de problème pour mettre en place des actions de sensibilisation.